

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 20 mai 2022
N° 25 / 2022

Conseillers en exercice : 15 L'an deux mill vingt-deux, le vingt mai, à vingt heures trente, le Conseil
Présents : 13 Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance
Pouvoir(s) : 2 ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la
Absent(s) excusé(s) : 2 présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.
Votants : 15

Présents : Mesdames, Messieurs Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ALBARET,
Alain ANDRIEUX, Béatrice ANTONY, Bernadette ANTONY, Isabelle AVENEIN-
DECHAMBRE, Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, Jean-Paul BERTHET,
Martine BERTRAND, Paul CHALVET, Daniel MALLET, Romain MALLET et
Matthieu VILLENEUVE.

Absents excusés : M. Guillaume CASTEL et Mme Angélique GERBERT.

Pouvoirs : Guillaume CASTEL donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.

Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.

Secrétaire de séance : Daniel MALLET.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 21/06/2022
et que la convocation avait été faite le 14 mai 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21/06/2022

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois
à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

OBJET : ACCEPTATION DU LEGS BAFFIE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée la délibération en date du 13 septembre 2021
par laquelle le conseil municipal avait accepté le legs de la propriété de Madame Marie-Thérèse BAFFIE
née PASCAL, décédée le 2 septembre 2021, veuve de Monsieur Rémi BAFFIE.

A la demande de l'étude BESSE-SABATIER une expertise foncière a été réalisée sur l'ensemble de la
propriété par Monsieur Norbert FAYON domicilié à Laroquebrou. Monsieur le Maire demande aux
membres du conseil municipal de se prononcer sur l'évaluation de la valeur vénale de la propriété
léguée détaillée comme suit :

Préfixe	Section	Numéro	Nature	Lieu-dit	Commune	Surface (m ²)
000	BP	123	Pâture	Palageat	Saint-Georges	2 510
000	BP	124	Pâture	Palageat	Saint-Georges	575
000	BP	125	Sol	Palageat	Saint-Georges	145
000	BP	126	Sol	Palageat	Saint-Georges	1835
000	ZE	26	Terre Pré	La Champoche	Saint-Georges	125 764
000	ZH	4	Pâture	La Chau	Saint-Georges	71 879
000	ZH	7	Pâture	La Pendule	Saint-Georges	44 918
000	ZH	43	Terre Pâture	Palageat	Saint-Georges	49 045
SURFACE TOTALE						296 671

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

• **D'ACCEPTER** le legs fait à la commune de Saint-Georges par Mme Marie-Thérèse BAFFIE née PASCAL,
veuve de Monsieur Rémi BAFFIE selon la valeur vénale suivante :

PREFECTURE DU CANTAL
Date de réception de l'AR: 21/06/2022
015-211501887-20220520-DE_2022_25-DE

- ✓ parcelles agricoles : 134.000 €
- ✓ parcelle ZH 7 : 60.000 €
- ✓ ancienne maison : 100.000 €

● **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'étude notariale BESSE-SABATIER en charge du règlement de la succession BAFFIE et à signer tous les actes afférents à l'acceptation de ce legs.

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU

